



POURQUOI J'ADHÈRE À LA FCPE ?

POUR NOS ACTIONS

> Informer

Orientation, bien-être, santé, vie scolaire, droits : nous vous informons au quotidien des actualités de l'école.

> Représenter

Questionnaires avant les conseils d'école, de classe et d'administration : nous vous demandons votre avis pour mieux vous représenter lors des réunions avec les enseignants et la direction.

> Aider et accompagner

Conflits, harcèlement, problème scolaire : nous intervenons au sein de l'école quand vous en avez besoin.

> Agir

Achats groupés de fournitures, bourses aux livres, fête de l'école, journée des métiers : on fait plein de choses à la FCPE.

En plus, on rencontre plein de gens et on vit des moments intenses !

> Défendre

Les enfants qui n'ont pas de toit, qui sont refusés à la cantine ou à l'école, vous trouvez ça injuste ? Nous aussi ! Alors, nous organisons des manifestations, des pétitions et des actions en justice pour que leurs droits soient respectés.

POUR NOS VALEURS

> L'égalité

Empêcher la fermeture d'une classe, impulser la rénovation d'un collège, obtenir le remplacement d'un prof, tout ça, c'est nous aussi !

> La gratuité

Transports scolaires, manuels au lycée, équipements pro : nous avons obtenu la gratuité dans certaines régions et nous continuons d'agir pour que ce soit partout.

> La solidarité

De nombreuses actions existent pour réduire les frais de la rentrée. Collectes alimentaires ou de vêtements sont aussi au programme. Ce qui nous anime, c'est l'intérêt collectif.

> La laïcité

Un des piliers de notre fédération ! Apprendre à vivre ensemble, ça commence à l'école.

> Le rôle des parents au sein de l'école

Les parents ne veulent pas être appelés uniquement quand leur enfant a des problèmes au sein de l'école ! La FCPE leur donne la parole pour dire ce qui ne va pas, mais surtout pour envisager des solutions.

> Une association engagée contre les discriminations

Aucune discrimination n'a sa place à l'école. La FCPE initie sur le terrain des actions de sensibilisation.

POUR NOS RESSOURCES

- > Un site web
www.fcpe.asso.fr
- > Un magazine : *La Revue des Parents*
- > Une plateforme de formation en ligne : www.jaimemonecolepublique.fr
- > Un ouvrage de référence : *L'Incollable du parent d'élève*
- > Une assurance scolaire avec la MAE

À QUOI SERT VOTRE ADHÉSION ?

Elle vous permet d'être assuré dans votre activité de bénévole. Elle est utile à tous les niveaux de la fédération pour mener des actions dans l'intérêt des enfants et pour accompagner les parents dans leurs démarches d'élus.

MAIS AU FAIT, QUI PEUT ADHÉRER À LA FCPE ?

Votre enfant ou adolescent est scolarisé dans une école ou un établissement public ? Alors bienvenue, vous êtes au bon endroit !

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE : 01 43 57 16 16

PAR MAIL : fcpe@fcpe.asso.fr

POUR UN CONTACT DANS VOTRE DÉPARTEMENT :
www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous



www.fcpe.asso.fr

POUR NOTRE FORCE, DU LOCAL AU NATIONAL

>

La FCPE est la seule fédération nationale de parents d'élèves présente dans tous les départements et en outre-mer.

>

6 000 associations de parents d'élèves locales de l'école au lycée

102 fédérations départementales

1 fédération nationale

Au total, ce sont **280 000** adhérents, avec

50 000 représentants de parents d'élèves FCPE

et **1,3** million de parents qui votent FCPE

aux élections scolaires.



La FCPE en Eure-et-Loir

Maison des associations

3 Rue Louis Blériot 28300 Champhol

02.36.25.00.92 / 06.11.89.01.28

fcpe28@gmail.com / www.28.fcpe.asso.fr

Facebook et Twitter @fcpe28

BIENVENUE À LA FCPE

Vous venez d'adhérer à la Fédération des conseils de parents d'élèves, nous sommes ravis de vous accueillir au sein de la FCPE !

Notre association agit depuis 1947 pour que chaque enfant trouve sa place au sein de l'école avec les mêmes conditions d'accès à l'éducation. La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière le rôle essentiel de l'école, mais également ses faiblesses et ses inégalités. De nombreux défis sont à relever pour qu'aucun élève ne soit laissé sur le bord du chemin. Le projet éducatif de la FCPE a de nombreuses propositions pour améliorer la scolarité de tous nos enfants !

www.fcpe.asso.fr/notre-projet-pour-lecole

COMMENT FONCTIONNE LA FCPE

En chiffres

6 000 associations de parents d'élèves
= conseil local = dans une école, un collège,
un lycée ou sur plusieurs établissements.

102 fédérations départementales
= conseil départemental des parents d'élèves
= seule fédération nationale présente
dans tous les départements et en outre-mer.

1 fédération nationale avec au total :

280 000 parents adhérents.

50 000 parents d'élèves élus dans les
conseils d'école et conseils d'administration.

150 000 parents d'élèves qui siègent
dans les conseils de classe.

1 300 000 parents qui votent pour la FCPE
aux élections scolaires.

Les élus FCPE vous représentent aussi dans
les instances nationales et académiques de
l'Education nationale (CDEN, CAEN, CSE,
CNESER, CNEA).

Nos rencontres nationales

> Un colloque, un congrès, des journées théma-
tiques, des journées avec les représentants des
fédérations départementales, des formations na-
tionales et locales destinées à tous les adhé-
rents.

POURQUOI CRÉER UN CONSEIL LOCAL FCPE

Vous êtes adhérent FCPE et il n'y a pas d'association de parents d'élèves au sein de l'école de votre enfant ou de l'établissement scolaire de votre adolescent ? Vous vous demandez quel est l'intérêt de créer un conseil local affilié à la FCPE ?

Vous aurez plus de poids dans vos actions

> Fermeture de classe, harcèlement, conflit, ab-
sences de professeurs, devoirs, orientation, san-
té et bien-être des élèves, sont des sujets qui
vous préoccupent et nous savons qu'un parent
qui agit seul aura du mal à se faire entendre.

À la FCPE, nous avons le savoir-faire pour agir
collectivement au sein de l'école. En créant un
conseil local affilié à notre fédération, vous pour-
rez vous appuyer sur une structure qui vous donne-
ra plus de poids dans la conduite de vos actions.

Vous serez affilié à un réseau présent de l'école au ministère

➤ Seules les fédérations peuvent siéger dans les instances départementales, régionales et nationales de l'Éducation nationale. Au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), la FCPE a le plus grand nombre de sièges pour défendre les élèves de l'école publique (8 sur 10). Dernière action en date auprès du ministère : l'annulation des zéros injustifiés pendant le confinement.

Vous serez accompagnés dans vos démarches

➤ Les parents sont des bénévoles et manquent souvent de temps. À la FCPE, nous faisons tout pour vous faciliter la vie en vous donnant accès à des services et ressources.

Formations et outils

➤ Des vidéos, des quiz et des forums pour connaître le fonctionnement de l'école :

www.jaimemonecolepublique.fr

Ressources

➤ Vous avez accès à toute la documentation de la FCPE : dossiers, campagnes, guides et kits sur tous les sujets qui vous intéressent.

Services

➤ Toutes les activités et actions de votre conseil local sont couvertes par l'assurance APAC. La FCPE bénéficie d'un tarif réduit avec la Sacem, quand vous organisez des fêtes d'école ou autres manifestations. Vous avez un logiciel unique de gestion pour organiser vos bourses aux fournitures et bourses aux livres.

COMMENT CRÉER UN CONSEIL LOCAL FCPE

Si la responsabilité d'une association vous fait peur ou que vous n'avez pas de temps à consacrer aux démarches administratives, à la FCPE, vous pouvez créer un conseil local « section ». Pour accomplir les démarches nécessaires, contactez la FCPE de votre département : www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous

Organiser une réunion avec les parents

Vous avez besoin au départ d'être au minimum 2 personnes pour créer un conseil local.

Déclarer votre nouveau conseil local

Soit à la préfecture

www.service-public.fr/associations/vosdroits/R37933

Soit auprès de la FCPE de votre département.

À suivre aussi, un module en ligne pour créer et animer un conseil local :

www.jaimemonecolepublique.fr

Monter une liste FCPE aux élections scolaires

Naturellement, vous présenterez une liste FCPE aux élections scolaires organisées au mois d'octobre.

> COMMENT S'IMPLIQUER À LA FCPE

- Mener des actions solidaires (bourse aux livres, bourse aux fournitures, troc de vêtements ou de jouets...)
- Accompagner des familles qui en ont besoin.
- Agir pour les droits des enfants (avec d'autres associations ou collectifs).
- Débattre sur des sujets qui vous tiennent à cœur.
- Animer la vie de l'école autour d'événements comme des forums, ateliers, fêtes, débats, café trottoirs.
- Représenter les parents dans les instances locales.
- Faire partie du bureau du conseil local.

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE : 01 43 57 16 16

PAR MAIL : fcpe@fcpe.asso.fr

POUR UN CONTACT DANS VOTRE DÉPARTEMENT :

www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous



www.fcpe.asso.fr